

COMMUNE DE MERVILLE-FRANCEVILLE

4 avenue Alexandre de Lavergne
14810 MERVILLE-FRANCEVILLE
Tél. : 02.31.24.21.83
accueil@merville-franceville.fr

N° 2025/115

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT INTERDICTION DE SURVOL PAR DES DRONES
DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE LORS DU FESTIVAL CIDRE ET DRAGON 2025**

Le Maire,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le relevé de conclusions de la réunion de sécurité du 4 juillet 2025 en sous-préfecture de Lisieux,

Vu les prescriptions particulières notifiées par le SDIS dans son rapport de préconisation N°PYB/CT/LL 2025 - 1047 en date du 21 août 2025 ;

- ✓ **Considérant** que l'interdiction temporaire de survol de tout le territoire de la Commune de Merville-Franceville par des drones est de nature à contribuer à la sauvegarde de la sécurité publique, pendant toute la durée du festival « Cidre et Dragon »,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le survol de tout le territoire par des drones de la Commune de Merville-Franceville **sans autorisation préfectorale et communale**, à quelque titre que ce soit, est interdit pendant toute la durée du festival Cidre et Dragon, **du vendredi 19 septembre 2025 à partir de 14h00 jusqu'au dimanche 21 septembre 2025 à 23h00.**

ARTICLE 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut-être contesté devant le tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les mêmes conditions de délais.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementions en vigueur.

ARTICLE 5 : Ampliation présent arrêté sera transmise à :

- ☞ Monsieur le Préfet du Calvados,
- ☞ Monsieur le Préfet Maritime de la Manche et de la mer du Nord,
- ☞ Monsieur le Sous-Préfet de Lisieux,
- ☞ Madame la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer Adjointe du Calvados,
- ☞ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Merville-Franceville,
- ☞ Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Troarn,
- ☞ Monsieur le Responsable du SDIS 14,
- ☞ Monsieur le Responsable de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Périers en Auge,
- ☞ Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- ☞ Monsieur le Président de la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge,
- ☞ Madame la Directrice de l'Office du Tourisme de Merville-Franceville plage,
- ☞ Monsieur le Délégué Régional du Conservatoire du Littoral,
- ☞ Madame la Directrice Générale des Services communaux,
- ☞ Monsieur le Directeur des Services Techniques communaux,
- ☞ Monsieur le Responsable des Services Techniques communaux,
- ☞ Ensemble du personnel administratif Communal,
- ☞ Monsieur Aurélien FRANÇOIS, Président de l'association « Le Raid Tolkien »,
- ☞ Monsieur Jean-Noël KOPYLA, Chargé de Sécurité Festival Cidre et Dragon.

Fait à Merville-Franceville plage, le 6 septembre 2025.

**Le Maire,
Olivier PAZ**

